

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION D'UN MANDATAIRE.

Formulaire à renvoyer, accompagné de ses annexes, à l'adresse suivante :

**BRUGEL**  
**Avenue de l'Astronomie 14**  
**1210 Bruxelles**  
 Email : [greenpower@brugel.brussels](mailto:greenpower@brugel.brussels)



Conseil pour le remplissage du formulaire en ligne :  
 Pour plus de facilité pour les champs du type



Double-cliquez dans le champ pour le sélectionner.

### 1. Coordonnées du titulaire du compte

*Les certificats verts seront inscrits sur un compte au nom du titulaire.  
 Seul le titulaire et le(s) mandataire(s) sont habilités à gérer les certificats verts et à effectuer des transactions.*

Quel est le numéro de votre compte de certificats verts :	3 4 C
Quel est (sont) le(s) numéro(s) du (des) dossier(s) <sup>1</sup> :	-

**Personne physique**  
*A remplir uniquement si le titulaire est une personne physique :*

Civilité :

Madame  Monsieur  Je préfère ne pas le dire

Nom:

Prénom :

E-mail<sup>1</sup> :

**Personne morale**  
*A remplir uniquement si le titulaire est une personne morale (Entreprise, ASBL, administration, etc.) :*

Nom de l'entreprise et forme juridique :

Numéro d'entreprise ou de TVA :

E-mail de la société :  
*(doit être différente de celle du/des mandataire(s) )*

**À remplir dans tous les cas**

Adresse :	Rue :			
	N°:	Boîte :		
	CP :	Commune :		
Tél :			GSM :	
E-mail de la personne en charge du suivi : <i>(si elle est différente du titulaire)</i>				

<sup>1</sup> Le numéro de dossier commence soit par SOL, CHP ou EOL

<sup>2</sup> Cette adresse électronique vous servira d'identifiant pour accéder à l'Extranet de BRUGEL et à Greenmeter de Sibelga. C'est via ces plateformes que vous aurez la possibilité d'encoder vos index, consulter votre solde et vendre vos certificats verts.



## 2. Coordonnées du mandataire du compte

Si le titulaire de l'installation photovoltaïque est :

- **Une personne physique** : cette section est à remplir si le titulaire souhaite accorder un mandat à une (ou deux) autre(s) personne(s).
- **Une personne morale** : cette section est à remplir **obligatoirement** avec les coordonnées de la ou les personne(s) physique(s) mandatée(s) à gérer les certificats verts.

Seul le titulaire et le(s) mandataire(s) sont habilités à gérer les certificats verts et à effectuer des transactions.<sup>1</sup>

### Mandataire 1

Civilité :	<input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Monsieur	<input type="checkbox"/> Je préfère ne pas le dire		
Nom :			Prénom :		
Adresse :	Rue :				
	N°:		Boîte :		
	CP :		Commune :		
Tél :			GSM :		
E-mail (nécessaire pour accéder à l'Extranet) <sup>2</sup> :					
Signature du mandataire 1 :					
J'autorise BRUGEL à transmettre les coordonnées du mandataire du compte aux acheteurs potentiels (incluant les intermédiaires) de Certificats Verts :			<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	

### Mandataire 2

Civilité :	<input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Monsieur	<input type="checkbox"/> Je préfère ne pas le dire		
Nom :			Prénom :		
Adresse :	Rue :				
	N°:		Boîte :		
	CP :		Commune :		
Tél :			GSM :		
E-mail (nécessaire pour accéder à l'Extranet) <sup>2</sup> :					
Signature du mandataire 2 :					
J'autorise BRUGEL à transmettre les coordonnées du mandataire du compte aux acheteurs potentiels (incluant les intermédiaires) de Certificats Verts :			<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	

<sup>1</sup> Voir Article 1984 du Code civil belge.

<sup>2</sup> Une fois que l'installation sera certifiée, cette adresse mail vous servira d'identifiant pour accéder à un Extranet. C'est via cet Extranet que vous aurez la possibilité de gérer et de vendre vos certificats verts.



### 3. Engagements et signature du titulaire

Le soussigné déclare :

- Que les informations contenues dans le présent formulaire sont sincères, complètes et véritables.
- **Que les annexes obligatoires détaillées en cadre 4 sont fournies.**
- S'engager à informer BRUGEL de toute modification qui impacterait les conditions initiales de la certification (titulaire, puissance, EAN, adresse, etc.)
- Qu'il peut engager le titulaire de l'installation (visé au cadre 1) dans les démarches de certification en vue de l'octroi de certificats verts.
- Être au courant que la législation en vigueur relative à la production d'électricité verte<sup>1</sup> est disponible sur le site web de BRUGEL (transfert des index, taux et calcul des CV, vente de CV).
- Être au courant que la procédure relative au traitement de sa demande de certification<sup>2</sup> est disponible sur le site web de BRUGEL (procédure, étapes, délais).
- Être au courant que la réglementation sur le traitement des données<sup>3</sup> est disponible sur le site web de BRUGEL.

Remarque :

Fait à

Le

Nom :

Signature du titulaire :

Prénom :

### 4. Annexes à fournir, indispensables pour constituer un dossier complet<sup>4</sup>

Dans **tous** les cas :

1. Copie recto verso d'un document d'identité du **titulaire** et du (des) éventuel(s) **mandataire(s)** (Carte d'identité, Passeport, etc.)

Dans **certains** cas :

2. **Si le titulaire est une personne morale** : un document de mandat mentionnant le lien entre le titulaire et le(s) mandataire(s), par exemple : procès-verbal, statut de la société et du mandataire, extrait au moniteur belge, document officiel signé, PV d'AG désignant le syndic, BCE, etc. ...

<sup>1</sup> Voir « réglementations », catégorie « électricité verte » <https://www.brugel.brussels/reglementation/rechercher>

<sup>2</sup> Voir « certification d'une installation » <https://www.brugel.brussels/themes/energies-renouvelables-11>

<sup>3</sup> Voir « Privacy » <https://www.brugel.brussels/page/privacy>

<sup>4</sup> Une explication des annexes nécessaires se trouve également à la page « Conditions pour la certification » <https://www.brugel.brussels/themes/energies-renouvelables-11>



## 5. Traitement de vos données à caractère personnel.

Vos données à caractère personnel sont traitées conformément à la législation applicable en la matière en vigueur. Toutes les informations qui vous sont demandées sont strictement nécessaires pour permettre la gestion de la certification de votre installation, le calcul et l'octroi des CV.

Elles sont traitées uniquement pour atteindre les finalités directement en lien avec la certification.

### 1. Bases légales principales :

L'Ordonnance relative à l'organisation du marché de l'électricité en Région de Bruxelles-Capitale du 19 juillet 2001.

L'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la promotion de l'électricité verte du 17 décembre 2015.

Vous pouvez aussi introduire une plainte auprès de l'Autorité de Protection des Données personnelles à l'adresse suivantes : Rue de la Presse 35 – 1000 Bruxelles – [contact@apd-gba.be](mailto:contact@apd-gba.be).

Vous pouvez aussi déposer une plainte auprès du tribunal de première instance de votre domicile.

### 2. Traitement des données par BRUGEL :

Conformément à la réglementation applicable, BRUGEL traite vos données de comptage et les données de vos installations. Dans ce cadre strict, BRUGEL est responsable du traitement de ces données (BRUGEL, Avenue de l'Astronomie 14, 1210 Bruxelles, banque carrefour des entreprises n° 0806.001.011)

La politique détaillée de BRUGEL en matière de protection des données à caractère personnel est disponible sur le site Internet de BRUGEL (<https://www.brugel.brussels/page/privacy>)

En cas de questions sur le traitement de vos données par BRUGEL, de demande d'accès à vos données ou de demande de rectification, vous pouvez contacter son DPO (« Data Protection Officer » ou « DPO ») en envoyant un email à l'adresse [dpo@brugel.brussels](mailto:dpo@brugel.brussels)

#### En cas d'accord de diffusion vers les acheteurs.

Si vous donnez votre consentement au transfert de vos données de contact vers les fournisseurs et intermédiaires, veuillez noter que ces derniers pourront les traiter selon leurs propres modalités. Si vous souhaitez plus d'informations sur ces traitements veuillez-vous référer aux sites web des acheteurs et à leurs notices vie privée.

Vous avez le droit de retirer votre consentement à tout moment et sans raison particulière au partage de vos données de contact avec les acheteurs dans le cadre de la vente de vos certificats verts. Pour se faire, veuillez contacter par écrit le service Énergies Renouvelables de BRUGEL à l'adresse [greenpower@brugel.brussels](mailto:greenpower@brugel.brussels).

### 3. Traitement des données par Sibelga :

Conformément à la réglementation applicable, Sibelga traite vos données de comptage et les données de vos installations. Dans ce cadre strict, Sibelga est responsable du traitement de ces données (Sibelga SC, quai des Usines, 16 à 1000 Bruxelles, banque carrefour des entreprises n°0222-869-673).

La politique détaillée de Sibelga en matière de protection des données à caractère personnel est disponible sur le site Internet de Sibelga (<https://www.sibelga.be/fr/privacy>).

En cas de questions sur le traitement de vos données par Sibelga, de demande d'accès à vos données ou de demande de rectification, vous pouvez contacter son DPO par courrier, en allant sur leur site web ou en leur envoyant un courriel.